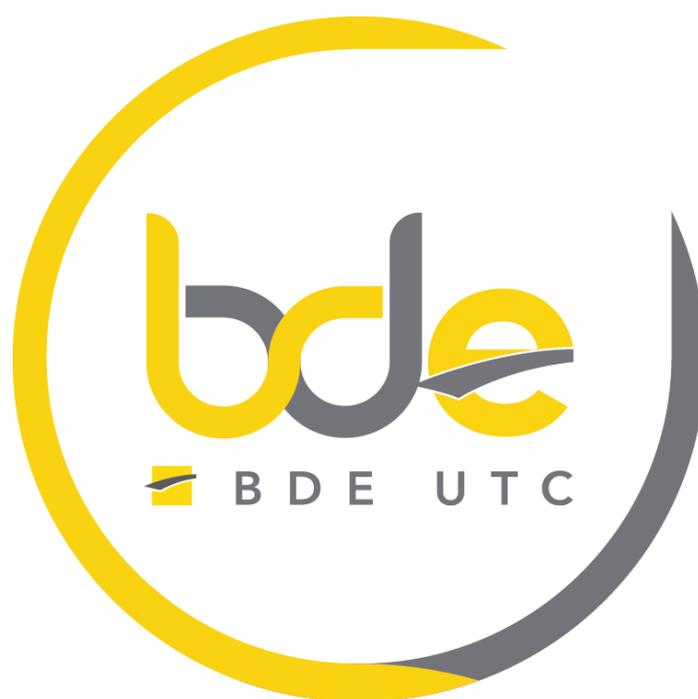


BDE-UTC
Procès-verbal
Conseil d'administration
extraordinaire

17/04/2023



Le procès-verbal comporte 6 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couttolenc - 60200 Compiègne
Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: bde@assos.utc.fr
<https://assos.utc.fr/bde>

Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 18h49 le 17/04/2023 en BFE104.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle ;

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, 2 voix par trésorier, 2 voix par secrétaire, soit sept voix par pôle »

Membres

Etaient présent.es :

PRÉNOM	NOM	ASSO	POSTE	PROCURATION	VOIX
Julie	Cotté	BDE	Secrétaire générale	Hortense De Carbonnières (1 voix)	1
Léa	Laffilé	BDE	Présidente	-	1
Audrey	Laurent	BDE	VP Com	-	1
Hafsa	Bouzid	BDE	VP Projet	Antoine Jossic (1 voix)	1
Léna	Ferrand	BDE	VP Logistique	-	1
Pierre	Fagot	PAE	Président	Nicolas Micheletti (2 voix)	3
Axel	Christeaut-Guerra	PAE	Trésorier	-	2
Aymeric	Saillant	PSEC	Trésorier	-	2
Daphné	Engrand	PSEC	Secrétaire générale	Arman Saint-Marc (3 voix)	2
Mathis	Vette	PTE	Président	Maxence Valet (2 voix) Lise Gallo (2 voix)	3
Thibault	Germain	PVDC	Présidente	Alexia Rolland (2 voix) Line Gass (2 voix)	3

Étaient aussi invité.es : le vice trésorier du BDE, les membres de la team partenariats du BDE.

Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du 14/04/2023 à 19h06, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Vote d'attribution de l'avance de trésorerie à l'association Imaginarium Festival, association loi 1901 fédérée par le PAE-UTC, association elle même fédérée au BDE-UTC.
- Présentation et vote de la nouvelle convention de partenariats.

1 - Avance de trésorerie à l'association : Imaginarium Festival

L'association Imaginarium Festival demande par mail auprès du PAE une avance de trésorerie d'un montant de 60 000€. Le PAE accepte la demande et la transmet au BDE-UTC.

Le Conseil d'Administration du BDE-UTC se réunit. La présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé présente et rappelle la situation, le contexte et les modalités de cette demande en s'appuyant sur les documents envoyés lors de la convocation, visibles en annexe.

Résolution 1 : Rappels sur l'avance de trésorerie exceptionnelle déjà en cours

Rappel de l'avance de trésorerie exceptionnelle en cours d'un montant de 101 000 (90 000€ + 11 000€) et de ses modalités de remboursement.

A ce sujet, les membres du CA sont de nouveau appelés à confirmer leur accord sur les conditions et les modalités de remboursement de la première avance de trésorerie exceptionnelle de 101 000€ consentie à l'Imaginarium Festival. Pour mémoire, il fait convenu de déroger à la durée de l'avance de trésorerie exceptionnelle consentie à l'Imaginarium Festival telle que définie dans le règlement intérieur du BDE-UTC. Ainsi, rembourser le BDE-UTC en fonction des conditions suivantes :

- Le remboursement se fera par versements annuels jusqu'à restitution totale du montant ;
- Edition 2023 :
 - si le montant des recettes est inférieur à 15 000.00e : aucun reversement ne sera exigé par le BDE-UTC ;
 - sinon le reversement exigé par le BDE-UTC devra être au minimum de 10% des recettes de l'édition.
- Éditions suivantes :

- si les fonds propres de l'association à l'issue de l'événement sont inférieurs à 30 000.00e : un reversement d'au minimum 10% des recettes de l'édition sera exigé ;
- sinon le reversement correspondra à la totalité des fonds supérieurs à 30 000.00e.

Cette résolution est mise au vote des membres du CA :

- abstention : 3 voix
- blanc : 5 voix
- contre : 0 voix
- pour : 27 voix

Les conditions et modalités de remboursement de la première avance de trésorerie sont approuvées à la majorité.

Résolution 2 : Octroi d'une nouvelle avance de trésorerie à l'Imaginarium Festival

- L'avance demandée et présentée aujourd'hui est une avance de trésorerie à caractère exceptionnel.
- Est rappelé que les problèmes financiers de l'association Imaginarium Festival sont conjoncturels et ne sont pas dûs à une mauvaise gestion de l'association. En effet, la tempête ayant eu lieu lors de la dernière édition et cette situation restant exceptionnelle et étrangère à la gestion de l'événement, nous pensons pouvoir continuer à faire confiance à l'association sur une bonne tenue de l'édition 2023.

La raison principale justifiant cette avance est le besoin de payer les acomptes nécessaires pour les prestataires de l'édition 2023.

De la même manière sont notés les efforts réalisés par l'association qui a réduit largement son budget prévisionnel et ainsi la logistique de l'événement 2023 afin de baisser les coûts. On note également que l'association prend très largement sur ses fonds propres afin de pouvoir continuer son activité. Cette avance de trésorerie n'est cependant pas demandée afin de combler un déficit mais bien dans le but de réaliser les acomptes nécessaires au déroulement de l'édition 2023 de l'Imaginarium Festival.

Sont rappelées les règles relatives aux avances de trésorerie : une convention est signée entre le BDE et l'association au préalable afin de fixer le montant et les modalités de remboursement de l'avance de trésorerie.

Pour mémoire, le règlement intérieur du BDE-UTC stipule (article 13) : “La durée d’une telle avance de trésorerie ne pourra pas aller au-delà de la date de fin du semestre durant lequel elle a été délivrée, conformément au calendrier universitaire de l’UTC.”. Il est proposé aux membres du CA de voter favorablement à la demande d’avance de trésorerie exceptionnelle présentée par l’Imaginarium Festival sous réserve de déroger aux conditions du règlement intérieur du BDE-UTC qui autorise un remboursement de l’avance à la fin du semestre en cours au plus tard. En ce sens, il est demandé aux membres du CA de soutenir cette avance de trésorerie que si le remboursement est fait à réception des subventions et du reversement de la billetterie suffisants au remboursement.

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

- abstention : 4 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 31 voix

Résolution adoptée.

Résolution 3 : Présentation de la convention d’avance de trésorerie exceptionnelle à régulariser avec l’Imaginarium Festival et pouvoir à donner

Sont relues à l’oral les modalités de la convention d’avance de trésorerie et est énoncée la durée telle que : “l’association Imaginarium Festival s’engage à rembourser cette avance à réception des fonds nécessaires (que ce soit grâce aux reversements des subventions ou des gains de la billetterie) et ce dans les meilleurs délais à partir de la date de signature de la convention et au plus tard avant le 27 mai”.

Lecture faite, il est proposé aux membres du CA de donner pouvoir à la présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé, à l’effet de régulariser ladite convention de trésorerie.

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

Résultat du vote relatif à l’attribution de l’avance de trésorerie d’un montant de 60000€ à l’association Imaginarium Festival, fédérée à l’association PAE-UTC, elle même fédérée au BDE-UTC, les modalités de remboursement de cette dernière ainsi qu’à la délégation de pouvoir donnée à Léa Laffilé afin de signer la convention d’avance de trésorerie :

- abstention : 4 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 31 voix

L'avance de trésorerie d'un montant de 60 000€ à l'association Imaginarium Festival, fédérée à l'association PAE-UTC, elle même fédérée au BDE-UTC , les modalités de remboursement de cette dernière ainsi que la délégation de pouvoir donnée à Léa Laffilé afin de signer la convention d'avance de trésorerie sont approuvés à l'unanimité.

2 - Nouvelle convention de partenariats

La convention de partenariats étant une annexe du Règlement Intérieur du BDE-UTC, cette dernière est soumise à présentation et au vote lors d'un CA.

Sont expliqués à l'oral les modalités de partenariats, ce qu'apporte le BDE et ce qu'apporte le partenaires. Est expliqué également que l'annulation d'un partenariat peut se faire par chacune des parties en notifiant par mail avec un mois de délai obligatoire.

Le CA souhaite ajouter une clause à la convention : "En cas de non-respect d'un ou plusieurs engagements précédemment cités par une des parties, l'autre peut demander la résiliation de la convention de partenariat sans préavis."

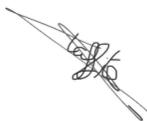
Résultat du vote relatif à la mise en place de la nouvelle convention de partenariat entre le BDE-UTC avec la clause précédemment citée et ses partenaires ainsi que la validation des précédents partenariats signés avec cette convention :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

La mise en place de la nouvelle convention de partenariat entre le BDE-UTC avec la clause précédemment citée et ses partenaires ainsi que la validation des précédents partenariats signés avec cette convention sont approuvées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par le président de séance à 19h28.

Le président de la séance
Léa Laffilé



La secrétaire de la séance
Julie Cotté





BDE -UTC <bde.utc@gmail.com>

Convocation CAE 17/04/2023

BDE-UTC <bde@assos.utc.fr>

14 avril 2023 à 19:06

Répondre à : bde@assos.utc.fr

À : bde-ca@assos.utc.fr, Gautier Miralles <gautier.miralles@etu.utc.fr>, jacques.sicard@etu.utc.fr

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Conseil d'Administration Extraordinaire du BDE qui se tiendra le lundi 17 avril 2023 à 18h45, en salle de réunion 1.

Sont [convié.es](#) :

- Les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- Les président.e.s, les secrétaires, les trésorier.e.s de chaque pôles.

Sont [invité.es](#) : le vice trésorier du BDE, les membres de la team partenariats du BDE

L'ordre du jour définitif est le suivant :

- Vote d'attribution de l'avance de trésorerie à l'association : Imaginarium Festival.
- Présentation et vote de la nouvelle convention de partenariats.

Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez donner votre procuration à un.e membre du CA (mail à envoyer au BDE, avec la personne qui prend la procuration en copie, 2 procurations maximum par personne).

Nous vous rappelons tout de même que le CAE ne peut pas avoir lieu sans une personne par pôle au minimum.

Voici le texte à écrire si vous décidez de donner procuration :

"Je soussigné.e *Prénom Nom* ne pouvant être présent.e lors du Conseil d'Administration Ordinaire du BDE du 17/04/2023 donne pouvoir a *Prénom Nom* cotisant.e du BDE-UTC (en copie de ce mail) pour me représenter. Par cette procuration, le.a mandataire a l'autorisation d'utiliser mon vote pour le CAE du lundi 17 avril à 18h45.

Fait le jour/mois "

Enfin, le CAE ne peut pas avoir lieu sans votre accord écrit a tous.tes, merci de répondre à ce mail en acceptant la tenue du CAE du lundi 17 avril (si toute fois vous l'acceptez).

Bonne journée,

Julie Cotté
Secrétaire générale du BDE-UTC
0781631464

3 pièces jointes

 **23-03-06 BUDGET IF23.pdf**
67K

 **Suivi du budget par mois.xlsx**
11K

 **Bilan IF22.xlsx**
18K

Conseil d'Administration Exceptionnel - BDE-UTC
 17/04/2023 à Compiègne
 Feuille de présence

Nom	Prénom	Procuration	Signature
COTTE	Julie	Hortense De Carbamières	
VETTE	Marvin	VALET Maxence GALLO Lisa	
BOUZID	Hajar	Antoine JOSSIC	
CHRISTEAUT-GUERRA	Axel		
Ferrand	Léna		
SAILLANT	Ayméric		
LAURENT	Audrey		
GERMAIN	Thibault	Léna GASS + Alexia ROLLAND	
FAGOT	Pierre	HICHEFTE Nicolas	
ENGRAND	Daphné	Saint-Marc Arman	
LAFFILÉ	Léa		

La feuille de présence fait apparaître que 19 membres sont présent.es ou représenté.es au conseil d'administration extraordinaire. La présidente certifie l'exactitude des informations fournies ainsi que le nombre de membres présent.es ou représenté.es au CAE.

